

Paris le 17/07/2024

LETTRE OUVERTE de Mélanie ORDINES orthoptiste et présidente du SNAO

Chers parents d'enfants atteints de troubles neurodéveloppementaux,
Mesdames et messieurs les présidentes et présidents d'associations d'usagers,
Madame Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé et de la Solidarité,
Monsieur Valletoux, Ministre délégué à la Santé,
Monsieur Étienne Pot, Président du Comité Interministériel des TND,

Aujourd'hui, le Journal Officiel a publié la liste du Conseil National des Troubles du Neuro-développement. Comment expliquer l'absence des orthoptistes dans cette liste ?

Les orthoptistes sont des professionnels de santé, formés en faculté de médecine, réglementés et conventionnés. Experts de la fonction visuelle, ils jouent un rôle essentiel dans l'apprentissage et sont les seuls habilités à évaluer et rééduquer les troubles neurovisuels.

La vision représente 80 % des entrées sensorielles. Comment apprendre et comprendre lorsque la vision est déficiente ? Comment gérer ses gestes en cas de vision floue ou double ? Comment entrer en communication sans pouvoir fixer ? Comment apprendre à lire et écrire les yeux fermés ? Comment observer et comprendre sans savoir bouger correctement les yeux ?

Lors des Assises de la Pédiatrie, les professionnels de santé ont unanimement soutenu l'importance de la présence des orthoptistes dès le début et tout au long du parcours de soin. Pourtant, la Délégation Interministérielle pour les Troubles du Neurodéveloppement (DI-TND) semble négliger la fonction visuelle.

La profession s'inquiète pour le parcours de soin des enfants face à cette ignorance des instances. Lors d'une intervention au Sénat, Monsieur Étienne Pot a souligné les dysfonctionnements du parcours de soin en France, notamment le manque de clarté sur les rôles de chacun. Pourtant, les orthoptistes sont clairement identifiés dans les recommandations de l'HAS. Les orthoptistes interviennent dès le dépistage à 9 mois pour vérifier entre autre la communication visuelle, à tout âge pour adapter et renouveler la correction optique, évaluer et rééduquer les troubles des apprentissages. Ils sont présents dans les écoles avec le programme Dp2o pour un dépistage systématique et préparent à élargir ce dispositif autour des TND vers 6 ans. La nouvelle convention médicale permet aux pédiatres de consulter spécifiquement suite à un adressage par un orthoptiste pour des enfants présentant des signes.

Chers parents, en tant qu'orthoptiste, je suis consternée par cette situation et vous demande votre soutien. Les orthoptistes sont là pour vos enfants. Exigez leur présence dans le comité auprès du gouvernement.

Mélanie Ordines, Présidente du Syndicat National Autonome des Orthoptistes